



SOMMAIRE

> Focus :

- [Dialogue interne: l'auditorat du travail de Charleroi lance son projet](#)

> En bref :

- [Frais de justice en matière pénale, toujours plus haut...](#)

> Actualités :

- [Justice pénale, l'Ordre judiciaire visité par des partenaires...](#)
- [Aide psychosociale](#)
- [Les contrats de gestion, un nouvel outil ?](#)
- [Rapport d'activités 2011-2012](#)

> Agenda :

- [Du renfort pour la CMOJ !](#)

> Contact

FOCUS

Dialogue interne: l'auditorat du travail de Charleroi lance son projet

A la suite du [rapport](#) de la CMOJ sur la méthode du dialogue interne en tant que facteur d'amélioration de février dernier, l'Auditorat du travail de Charleroi a décidé de lancer son projet.

L'installation récente de l'Auditorat dans ses nouveaux locaux, la désignation, au début de mai, d'un nouvel Auditeur, le grand projet de réforme annoncé par la Ministre de la Justice ont semblé autant de facteurs favorables pour entreprendre ce projet, dont le démarrage a été annoncé par le chef de corps dès sa prise de fonction.

Les thématiques qui feront l'objet du dialogue ont déjà été déterminées et une équipe de projet, composée de magistrats et de membres du personnel, a commencé, avec un membre de la Commission, à planifier les prochaines étapes du travail. Une [convention de partenariat](#) qui précise les responsabilités respectives de l'Auditorat et de la Commission, ainsi que les modalités de l'accompagnement a été signée ce 22 juin.

Le dialogue interne présente l'avantage d'être une méthode que les juridictions peuvent aisément s'approprier et qui stimule les améliorations sans nécessiter la mise en place d'un dispositif méthodologique complexe ou lourd. C'est là le message que Linda Van de Moortel et Monique Beuken se sont efforcées de faire passer lors de leur intervention au Forum « IGO for a smart justice » organisé par l'IFJ le 13 juin dernier.



L'équipe de projet de l'Auditorat du travail de Charleroi

EN BREF

Frais de justice en matière pénale, toujours plus haut...

Depuis sa création, la CMOJ est très active dans le domaine des frais de justice en matière pénale. L'analyse des dépenses 2011 vient d'être réalisée et elle montre, une nouvelle fois, une augmentation importante ; la barre des 110 millions d'euros a été dépassée pour la première fois ! Le rapport se concentre sur les principaux postes de dépenses (téléphonie, ADN, traducteurs et huissiers), le tout présenté [par ressort et arrondissement](#).

La ministre de la justice a annoncé qu'elle prendrait des initiatives parmi lesquelles une nouvelle législation d'ici à 2014. De nouvelles formations professionnelles ont été organisées par l'IFJ et l'effort se poursuivra dès la prochaine rentrée judiciaire dans plusieurs arrondissements. La CMOJ programmera aussi à l'automne prochain une grande rencontre avec les magistrats de référence pour redéfinir avec eux leur rôle et fixer de nouvelles initiatives pour sensibiliser les acteurs judiciaires.



© FreeDigitalPhotos.net

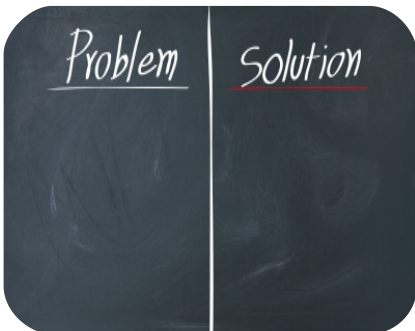
Justice pénale, l'Ordre judiciaire visité par des partenaires...

La Direction régionale francophone des maisons de justice organise, en ce moment-même et en collaboration avec la direction opérationnelle criminologie de l'INCC un « tour » de tous les arrondissements judiciaires francophones sur le thème de la détention préventive et des libérations sous conditions. L'objectif est d'organiser un débat entre tous les acteurs de terrain concernés par une même problématique. Autour de la table se retrouvent ainsi les magistrats (juges d'instruction, chambres du conseil, parquet), les policiers, les assistants de justice et les chercheurs. La qualité des débats vient de la richesse des données chiffrées fournies par l'INCC mais aussi de leur confrontation avec les représentations des acteurs de terrain et avec les explications qu'ils donnent des tendances mises en évidence. Même si ce « tour » des arrondissements n'est pas terminé et devra faire l'objet d'une évaluation finale, on peut d'ores et déjà retenir certains éléments :

- depuis 10 ans, le nombre des alternatives à la détention préventive a plus que doublé, n'a pas eu d'impact sur le nombre de mandats d'arrêt qui est également à la hausse mais pourrait avoir eu un impact sur la durée moyenne d'une détention préventive qui est elle, est en diminution.
- les pratiques relatives à la détention préventive sont extrêmement diversifiées d'un arrondissement judiciaire à un autre et sont parfois en lien direct avec des facteurs de type organisationnel locaux
- l'optimisation du suivi des personnes qui bénéficient d'une alternative à la détention préventive est liée à une meilleure utilisation de la complémentarité entre le travail de la police et des maisons de justice et à un développement de la collaboration entre tous les acteurs sur le plan purement opérationnel.

La CMOJ soutient les efforts accomplis par les partenaires de l'Ordre judiciaire en vue d'améliorer la collaboration sur le terrain entre les autorités compétentes.

[>> Retour au sommaire](#)



© Scottchan

Aide psychosociale

En octobre 2011, la Commission de Modernisation publiait [un rapport](#) relatif à la charge psychosociale au sein de l'Ordre judiciaire. Ce rapport établit que les magistrats et le personnel judiciaire sont confrontés à des situations difficiles d'un point de vue émotionnel et qu'ils ne disposent d'aucun soutien psychologique spécifique et structuré.

Interpellée à [la Chambre](#) sur le sujet, la ministre de la Justice, Annemie Turtelboom, a annoncé la création d'équipes de gestion du stress pour l'OJ.

Une task force et un organe consultatif seront mis sur pied. Réunissant des représentants de la Commission de Modernisation, du SPF Justice, de la cellule stratégique, du SIPP, du Service d'encadrement P&O, de la magistrature et du personnel judiciaire et les représentants syndicaux, ces deux organes réfléchiront à la meilleure manière de structurer les « stressteams ». Coup d'envoi du projet en septembre prochain.

Un résultat final est attendu d'ici un an. La CMOJ se réjouit de cette décision.

[>> Retour au sommaire](#)

ACTUALITÉS



© FreeDigitalPhotos.net

Les contrats de gestion, un nouvel outil ?

Dans sa note de politique du 19 décembre 2011, la ministre de la Justice indique que le gouvernement va réaliser une structure unique, qui sera notamment responsable de la gestion de budgets, du personnel et des moyens matériels de l'OJ. Un contrat de gestion fixant des objectifs clairs et opérationnels sera conclu par arrondissement. Des crédits de fonctionnement seront affectés à ce contrat. Toutefois, pour bon nombre de personnes de l'Ordre judiciaire, un contrat de gestion n'est pas un instrument de gestion familial. La Commission rédigera une note explicative. Les facteurs de succès critiques seront également abordés. Des expériences dans d'autres organisations nationales et étrangères montrent en effet qu'il faut l'appliquer avec la prudence requise. De plus, l'Ordre judiciaire devra en premier lieu disposer d'un minimum d'autres instruments stratégiques et d'expertise. Naturellement, il sera déjà tenu compte dans cette note, dans la mesure du possible, des décisions stratégiques sur une nouvelle structure de gestion.

[>> Retour au sommaire](#)



© FreeDigitalPhotos.net

Rapport d'activités 2011-2012

Comme chaque année, la CMOJ présente son rapport d'activités de l'année écoulée. 2011 a été marquée par le contexte politique et ses affaires courantes qui ont paralysé plusieurs projets de modernisation. Fort heureusement, d'autres projets ont pu continuer sans embuche comme par exemple la mesure de la charge de travail dans les cours d'appel, les descriptions de fonction. Plusieurs nouveaux projets ont aussi été lancés en 2011 : la charge psychosociale, la promotion du dialogue interne dans les juridictions et une importante collaboration avec la Cour d'appel de Gand. La Commission est également impliquée dans le projet ministériel de la « Réforme du paysage judiciaire » à travers une participation au groupe de réflexion et au comité de pilotage. Enfin 2011 aura été l'année de la communication : nouveau site internet, newsletters. Sont également détaillés dans ce rapport les activités permanentes, les mouvements dans l'équipe et les investissements consentis en matière de formation professionnelle.

[>> Retour au sommaire](#)

AGENDA



Du renfort pour la CMOJ !

La Commission de modernisation de l'ordre judiciaire reçoit du renfort. Yaël Lachman, ancienne avocate, juriste de parquet spécialisée en droit social, rejoint l'équipe de la CMOJ.

Nous nous réjouissons de son arrivée et nous lui souhaitons la bienvenue.

[>> Retour au sommaire](#)



NOUS VOUS
SOUHAITONS DE
BONNES VACANCES
ET NOUS VOUS
DONNONS RENDEZ-
VOUS EN SEPTEMBRE

ENVIE DE PARTICIPER À NOTRE NEWSLETTER ?

Vous avez pris des mesures afin d'améliorer la qualité du service rendu aux justiciables ?
Votre gestion des temps d'audience fait l'objet d'une réflexion en profondeur ?
Vous souhaitez moderniser certains de vos processus de travail ?

Si vous aussi, vous développez (ou envisagez de développer) un projet d'amélioration au sein de votre juridiction, n'hésitez pas à nous contacter. Nous pourrions partager votre expérience avec l'ensemble des acteurs judiciaires par le biais de notre newsletter.

CONTACT

Pour toute réaction, question ou suggestion, écrivez-nous à l'adresse suivante :
cmro.cmoj@just.fgov.be

[>> Retour au sommaire](#)